PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

PRÉPARATION AU CONCOURS DE COMMISSAIRE DES ARMÉES (PCCA)

2026-2027

La Préparation au concours de commissaire des armées (PCCA) de l'IPAG de Paris est une formation assurée en présentiel qui prépare au concours externe de commissaire des armées, mais aussi au concours proche d'administrateur des affaires maritimes.

Organisation de la préparation :

La formation suit un calendrier propre à l'IPAG de Paris, de septembre à juin, en vue de faciliter la présentation des concours dès l'année universitaire N.

Les enseignements et les entraînements portent principalement sur les épreuves écrites d'admissibilité au premier semestre et sur les épreuves orales d'admission au second. En revanche, l'IPAG de Paris ne propose pas de préparation aux épreuves sportives obligatoires, chaque candidat pouvant néanmoins s'inscrire aux cours dédiés qu'organise le service des sports de l'Université Paris Panthéon-Assas.

Les cours ont lieu en semaine, ainsi que le samedi matin. À compter de la rentrée de septembre 2024, des fascicules seront mis à la disposition des étudiants en droit constitutionnel, institutions administratives, droit administratif, finances publiques et droit de la fonction publique.

Les entraînements aux épreuves écrites des concours préparés se déroulent en général le lundi matin ou peuvent être effectués à distance le week-end précédent.

Un concours blanc composé des épreuves d'admissibilité du concours externe de commissaire des armées est organisé au mois de janvier.

Les oraux d'admission sont préparés avant et après les résultats d'admissibilité des concours passés. Tous les candidats admissibles sont, sur demande, préparés au moins deux fois à chacune des épreuves d'admission, dans les conditions du concours présenté.

Étudier à l'IPAG :

Le candidat inscrit à l'IPAG de Paris est un étudiant à part entière de l'Université Paris Panthéon-Assas, avec tous les droits qui s'y attachent : sécurité sociale, bibliothèque, restauration, sports, avantages fiscaux ou sociaux divers, etc.

Pour les étudiants soumis à une obligation d'assiduité, celle-ci est contrôlée par la signature de la feuille de présence à tous les entraînements écrits et oraux de la préparation. La présence aux écrits suppose la remise d'une copie. La présence aux oraux suppose la préparation d'un exposé.

Le bâtiment dans lequel est dispensée cette formation n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

ADMISSIONS

La Préparation au concours de commissaire des armées (PCCA) est à accès restreint.

Le concours de commissaire des armées, régi par l'arrêté du 4 février 2014, est ouvert, en externe, aux candidats, âgés de vingt-six ans au plus au 1er janvier de l'année du concours et titulaires, au moins, de la licence ou d'un diplôme équivalent à Bac + 3. Cependant, il ne faut pas se dissimuler que le niveau effectif de formation des candidats reçus à ce concours est plus élevé que L3. Nul ne peut se présenter plus de trois fois au concours.

La préparation est donc ouverte à tout candidat de nationalité française, titulaires d'un M1 ou d'un M2 en droit public ou en droit privé ou en sciences économiques ou d'un diplôme de l'IEP.

La sélection est opérée sur dossier de candidature par une commission dont la composition est fixée par la Directrice de l'Institut. L'IPAG de Paris ne vérifie pas que les conditions de recevabilité pour l'inscription aux concours sont remplies par les candidats.

Pour l'année universitaire 2026-2027 :

L'IPAG de Paris organise une journée portes ouvertes le 6 mai 2025, au cours de laquelle aura lieu une réunion d'information sur chacune de nos préparations.

· **Ouverture des candidatures** : le lundi 25 mai 2026.

· **Clôture des candidatures** : le jeudi 25 juin 2026. Aucun dossier ne pourra être reçu au-delà de cette date.

· **Publication des résultats** : à partir du lundi 6 juillet 2026.

· **NB : Nos préparations concours ne sont pas éligibles au CPF.**

La pré-rentrée aura lieu, en principe, durant la semaine du 7 septembre 2026.

Les cours débuteront le lundi 14 septembre 2026.

Pour l'année universitaire 2025-2026 :

L'IPAG de Paris organise une journée portes ouvertes le 15 mai 2025, au cours de laquelle aura lieu une réunion d'information sur chacune de nos préparations.

> En savoir plus
Les candidatures pour intégrer l'une de nos préparations à la rentrée 2025 sont ouvertes du vendredi 23 mai au vendredi 4 juillet inclus.

La pré-rentrée aura lieu le vendredi 12 septembre 2025.

Les cours débuteront le lundi 15 septembre 2025.

Pour tout savoir sur la procédure de candidature et le montant des droits d'inscription, rendez-vous notre page dédiée : procédure de candidature



PROGRAMME

Les informations suivantes ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent faire l'objet de modifications.

Cours magistraux :

- Évolution politique, économique et sociale depuis le 20e siècle (42 h : 30h au S1 et 12h au S2)
- Culture générale (12 h au S1)
- Droit international public (15h au S2)
- Histoire des relations internationales (24h au S2)
- Géopolitique (24h au S1 et 24h au S2)
- Droit de la Ve République (10h au S1)
- Contentieux constitutionnel (5h au S1)
- Institutions administratives (10h au S1)
- Sources du droit administratif et hiérarchie des normes (5h au S1)
- L'action de l'administration (10h au S1)
- Les actes administratifs (10h au S1)
- Droit administratif des biens (5h au S1)
- Contentieux administratif (10h au S1)
- Droit de la fonction publique (10h au S1)
- Institutions et droit de l'Union européenne(24h au S1)
- Finances publiques (36h au S1)
- Droit des libertés fondamentales (15h au S1)

Modules :

- Devenir commissaire des armées (20h au S1et au S2)

Langues :

- Anglais (24h au S2)



Préparation aux épreuves orales :

- Se préparer aux oraux d'admission des concours (24h au S1)

- Mises en situation professionnelle (20h au S2)

NB : Tous les candidats admissibles peuvent bénéficier, sur demande, d'une préparation aux épreuves orales dans des conditions proches de celles du concours.

Entraînements :

Commissaire des armées :

- 3 entraînements à l'épreuve de spécialité en droit public (avec séances de correction)

- 1 entraînement à l'épreuve de spécialité de sciences économiques ou de droit privé (en fonction des demandes des préparationnaires)

- 4 entraînements à la note de synthèse (avec séances de correction)

- 3 entraînements à l'épreuve de dissertation sur l'évolution politique, économique et sociale depuis le XXe siècle

Administrateur des affaires maritimes :

- 1 entrainement spécifique AFMAR (avec séance de correction)

- 2 entraînements à la version anglaise

Conférences :

- Conférences de culture administrative générale (environ 50h)

- Conférences d'orientation et d'insertion professionnelle (environ 50h)

CONTACT

Responsable : Éric GEORGIN, directeur des études

ipag@assas-universite.fr

Tél : 01.44.41.47.28 et 01.44.41.47.25

PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

PLUS D'INFORMATIONS

https://ipagdeparis.assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/preparation-au-concours-commissaire-armees-pcca